



Litige proprio a cause souci de parking

Par **Krkrune**, le **08/06/2013** à **18:24**

Bonjour à tous,

Je suis nouvelle sur ce forum, et je souhaiterai avoir votre opinion/expérience si vous avez déjà connu ce genre d'incident.

Je suis locataire depuis plus de deux ans d'une maison avec parking non clos. Ce parking plutôt grand est à l'usage exclusif de la maison que nous louons, mais n'étant pas clôturé plusieurs personnes s'y installent régulièrement. Pour pallier à ce souci, nous avons permis à nos trois voisins d'y garer avec notre accord leurs propres véhicules et ce bien sur sans sous location (interdite par notre bail).

Je pensais donc être dans mon plein droit, il y a plusieurs mois de cela, la propriétaire de ce logement, que je loue rappelons le par le biais d'une agence immobilière, a fait pression auprès de mes voisins, se déplaçant chez eux le dimanche matin en exigeant de leurs parts un paiement au black pour l'emplacement qu'ils occupent.

Je suis donc intervenue auprès de mes voisins leurs précisant qu'il était inutile qu'ils payent pour qqchose que je loue déjà et qu'en cas de pépin j'étais la seule personne habilitée à faire déplacer la fourrière sur mon parking privé que je loue...

Après un échange téléphonique plutôt volcanique avec ma propriétaire sur le fait que je ne souhaitais rien d'illégal sur mon parking, elle m'a précisé que c'était comme ça et pas autrement, du black ou des ennuis pour nous au choix...

J'ai précisé que pour moi le black était hors de question, que je souhaitais de sa part si elle voulait vraiment louer ces emplacements, qqchose de clairement rédigé pour mes voisins et une révision de bail pour nous. Ce qu'elle a clairement rejeté.

En décembre dernier, elle a déposé une voiture qui ne roule plus en la poussant, et non assuré bien sur, à côté de la mienne pour nous gêner... Et aujourd'hui elle a déposé sur les voitures des voisins des bouts de tickets de caisse avec pour intituler "parking a louer (+ num de portable) sinon enlèvement fourrière..."

Est ce que je crois rêver ? Comment faire cesser ces agissements et ce harcèlement ? Doit on l'engager directement avec une aide juridique ou doit on mêler l'agence a tout ceci ?

Désolée pour ce pavé, je commence vraiment à perdre patience, en étant bon payeur et des personnes tout a fais courtoises et gentilles on se fait constamment marché dessus, c'est agaçant. Merci d'avoir lu ce sujet.

Par **Lag0**, le **09/06/2013** à **09:42**

Bonjour,

La loi 89-462 qui régit les locations vides (si c'est bien le cas de la votre) précise (article 6) :
[citation]

Le bailleur est tenu [...]

b) D'assurer au locataire la jouissance paisible du logement et, sans préjudice des dispositions de l'article 1721 du code civil, de le garantir des vices ou défauts de nature à y faire obstacle hormis ceux qui, consignés dans l'état des lieux, auraient fait l'objet de la clause expresse mentionnée au a ci-dessus ;

[/citation]

Si vous louez la totalité du parking (bien précisé au bail), le bailleur doit donc vous en laisser la jouissance. Il ne peut donc pas y déposer quoi que ce soit sans votre autorisation.

Envoyez-lui une LRAR de mise en demeure d'enlever cette épave sous 8 jours et de cesser de vous importuner sans quoi vous saisirez la justice pour obtenir des dommages et intérêts.